



MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

N°2024-03 : Voyage en Angleterre (Londres)

Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCATP)

Marché public passé selon une procédure adaptée (article R 2123-1 du code de la commande publique).

POUVOIR ADJUDICATEUR : M Geoffroy FONTAINE

Proviseur du Lycée Henri Wallon

16, place de la république BP 435

59322 VALENCIENNES CEDEX

Intendant.0590221v@ac-lille.fr

Tel : 03 27 19 30 68

Fax : 03 27 19 30 41

COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Agent Comptable du Lycée Wallon

Le présent CCATP vaut règlement de consultation.

Le projet de voyage sera soumis préalablement à l'approbation du Conseil d'Administration du lycée, lors de la séance du 26 novembre 2024.

ARTICLE 1^{er} : Objet du marché /délai de validité des offres

Le présent marché a pour objet l'organisation d'un voyage scolaire en Angleterre (Londres) dont l'effectif prévisionnel est de 31 élèves et 3 accompagnateurs du 19 au 21 mars 2025. **Le nombre d'élèves et les dates prévisionnelles sont susceptibles d'évoluer.**

Les prestations décrites dans l'annexe technique du CCATP faisant l'objet de la présente consultation devront être conformes aux normes françaises homologuées.

Les offres devront être présentées en tenant compte de l'effectif et des dates prévisionnels du voyage.

La date limite de validité des offres est fixée au 15 janvier 2024.

Jusqu'à cette date, les candidats sont tenus de respecter les tarifs présentés dans leur offre.

ARTICLE 2 : Forme du marché :

Le présent marché est un marché à procédure adaptée, conformément à l'article R 2123-1 du code de la commande publique

ARTICLE 3 : Durée du marché/ date d'exécution du marché :

Le marché sera conclu sous réserve de l'accord préalable du conseil d'administration.

Le marché prend effet à la date de notification au titulaire du marché de l'acceptation de son offre et prend fin lorsque toutes les obligations contractuelles des deux parties ont été accomplies.

ARTICLE 4 : Pièces constitutives du marché

4-1 : Les pièces générales du présent marché sont énumérées ci-dessous :

-Le Code de la Commande Publique

- Le Cahier des Clauses Administratives Générales Fournitures Courantes et Services (Arrêté du 19 janvier 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services).

4-2 Les pièces particulières du présent marché sont composées des documents suivants :

-Le Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières intégrant le règlement de consultation, à accepter sans modifications, ni réserves, et son annexe technique

- L'offre technique et financière du candidat.

En cas de discordance entre elles, les pièces constitutives du marché prévalent l'une sur l'autre dans l'ordre ci-dessus énuméré.

ARTICLE 5 : Définition des prestations et caractéristiques techniques

Les prestations comprennent l'ensemble des trajets en bus prévus durant le voyage et décrits dans l'annexe technique au présent CCATP, la traversée aller/retour en autocar + Shuttle si l'hébergement se fait en famille d'accueil ou autocar + Eurostar si l'hébergement se fait en auberge de jeunesse , l'hébergement en famille d'accueil (le groupe doit être hébergé dans le même secteur géographique et les accompagnateurs ne doivent pas être séparés), l'ensemble des repas, le programme des visites, les assurances et les éventuelles options prévus dans l'annexe technique ainsi que tous les autres frais divers (carte de téléphone prépayée à l'international, péages, parkings, hébergement et restauration du chauffeur...).

L'offre doit comprendre toutes les prestations prévues figurant à l'annexe technique du présent CCATP. Le candidat présentera un mémoire technique dans lequel il apportera la preuve de son savoir faire, de ses capacités et de ses compétences.

Le candidat devra préciser la (les) localisation(s) exacte(s) du (des) lieu(x) d'hébergement.

Le candidat s'engage en outre à décrire avec précision les conditions de mise en œuvre des différentes assurances demandées par le pouvoir adjudicateur.

Le candidat devra mentionner la liste des sous traitants habituels avec lesquels il travaille et éventuellement leurs qualifications requises, les moyens de communication et d'information aux familles.

Le candidat retenu devra obligatoirement produire les agréments du Ministère du Tourisme et habilitations à vendre des voyages à un public scolaire, avant la signature du contrat.

Le nombre de visites prévues dans le planning initial du voyage est susceptible d'évoluer.

Le pouvoir adjudicateur s'engage à confirmer, par courrier simple, au titulaire du marché, le planning définitif des visites et sorties avant le 15 janvier 2025.

Le pouvoir adjudicateur s'engage à transmettre la liste définitive des participants au voyage au plus tard le 1^{er} février 2025.

ARTICLE 6 : Conditions financières

6-1 Contenu du prix

Les prix des prestations objet du marché correspondent aux prestations précitées à l'article 5 du présent CCATP.

Les prix seront donnés hors taxe et TVA incluse

6-2 Forme et détermination du prix

La présente offre est établie sur la base des conditions économiques en vigueur à la date de signature de l'acte d'engagement par le soumissionnaire.

La présente offre doit être présentée compte tenu des dates du voyage et de l'effectif prévisionnel indiqués à l'article 1.

Par ailleurs, le candidat devra mentionner le coût de chaque visite pour l'ensemble du groupe.

Les prix sont exprimés en euros réputés et doivent comprendre toutes charges fiscales, parafiscales frappant la prestation.

Sont également compris dans les frais :

- l'assurance rapatriement
- l'assurance annulation de groupe
- l'assurance individuelle d'annulation et responsabilité civile pour les élèves
- la réservation gratuite des visites
- un numéro d'appel d'urgence et d'assistance 24h/24
- les frais de péage et de parking

6-3 Révision des prix

Les prix sont fixes sous réserve de changements d'effectifs, de dates prévisionnelles du voyage ou de changement de programmation dans le planning des visites et sorties.

Les prix sont partiellement actualisables.

Toutefois, l'actualisation du prix total est possible uniquement en cas d'évolution du coût lié au transport après le dépôt de l'offre par le titulaire.

Par ailleurs, toute augmentation du prix fera l'objet de la part du titulaire, de la remise de documents justifiant cette hausse.

Dans le cas contraire, la révision du prix sera refusée par le pouvoir adjudicateur.

En cas d'augmentation du prix du voyage (dans sa totalité) de plus de 10%, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'annuler la procédure en cours, avant la signature du contrat, sans indemnité pour le prestataire retenu.

En cas de variation du prix du transport à la baisse, le titulaire du marché s'engage à répercuter cette baisse sur le prix final du voyage.

Toute révision de prix pour un autre motif sera refusée par le pouvoir adjudicateur.

6-4 Annulation du Marché/Résiliation du contrat

Le pouvoir adjudicateur peut annuler la présente procédure de consultation pour tout motif (ex : coût trop élevé, nombre d'inscrits insuffisants, offres ne correspondant pas aux besoins exprimés dans les pièces du dossier de consultation...), avant attribution du marché, sans indemnisation possible pour les candidats.

De plus, après passation du marché, si le nombre d'élèves inscrits au voyage est trop faible, le pouvoir adjudicateur a la possibilité de résilier le contrat conclu avec le titulaire du marché.

Dans ce cas, le titulaire peut être indemnisé, uniquement pour les dépenses engagées et pour lesquelles il ne peut bénéficier d'un remboursement.

Le titulaire devra alors apporter les pièces justificatives à l'appui de sa demande d'indemnisation.

Toute demande d'indemnisation pour un autre motif sera rejetée.

6-5 Présentation des demandes de paiement

Le titulaire émettra une facture rédigée en langue française.

La facture sera adressée à l'adresse suivante :

Lycée Henri Wallon
Service intendance
16 place de la république
BP 435
59322 VALENCIENNES CEDEX

Chaque facture porte, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Nom et adresse du créancier
- Numéro de son compte bancaire ou postal, tel qu'il sera précisé dans l'acte d'engagement (ATTR1)
- Numéro du Marché
- Le montant et le taux de la TVA
- Le prix total toutes taxes des prestations exécutées
- le code service communiqué par le secrétariat d'intendance pour le dépôt des factures sur la plateforme dématérialisée CHORUS, si le candidat retenu est concerné par la procédure de dématérialisation des factures.
- La date de la facture.

ARTICLE 7 : Modalités de paiement

7-1- La facture sera réglée par virement bancaire (mandat administratif).

7-2- Le délai global de paiement est de 30 jours. Ce délai débute à compter de la date de réception de la facture ou de l'exécution du service si elle est postérieure et s'achève à la date de remise du moyen de paiement par l'Agent Comptable dans le circuit « interbancaire ».

7-3- Les acomptes sont autorisés. Le candidat devra indiquer les modalités du versement du 1^{er} acompte.

Le candidat s'engage également à communiquer au pouvoir adjudicateur un échéancier en vue de la gestion des acomptes pour la perception des participations des familles.

Article 8 : Avenant, analyse des offres, négociation

Les dates prévisionnelles du voyage, indiquées à l'article 1, sont susceptibles d'évoluer en fonction des événements du calendrier scolaire.

En cas de modification des dates du voyage avant l'attribution du marché, un avenant au présent CCATP sera transmis aux candidats et un délai supplémentaire leur sera accordé afin qu'ils puissent modifier leur offre.

Après ouverture des plis contenant les offres, le pouvoir adjudicateur étudie chacune d'elles. Il peut demander des précisions sur les prix et le contenu précis des prestations proposées si cela lui paraît nécessaire. Le candidat dispose de 48 heures pour répondre à cette demande.

Après échange d'informations autour de l'offre, il peut y avoir négociation uniquement à l'initiative du pouvoir adjudicateur.

Les modalités et les délais de réponse durant la procédure de négociation sont déterminés par le pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 9 : Variantes

Les candidats devront répondre à l'offre de base, telle qu'elle est présentée dans l'annexe technique du présent CCATP. Les soumissionnaires peuvent, en plus de l'offre de base, présenter des variantes au recensement des besoins réalisées par le pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 10 : Litiges

10-1 En cas de litige, seul le droit français est applicable. Le tribunal administratif de Lille est la juridiction compétente.

10-2 Les correspondances relatives au marché sont rédigées en français

ARTICLE 11 : Modalités d'organisation de la consultation

Le présent marché fait l'objet d'une publication sur le profil acheteur de l'établissement créé sur le site AJI ([http : www.aji-france.com](http://www.aji-france.com)).

ARTICLE 12 : Critères de jugement des offres

- 1) Prix : 70%
- 2) Qualité technique de l'offre (capacité à répondre au plus près au projet pédagogique défini dans l'annexe technique, qualité des conditions de transport, hébergement, de restauration et conditions de mise en œuvre des assurances annulation) : 30%

ARTICLE 13 : Modalités de présentation et de remise des offres

13-1 Modalités de présentation des offres

Les candidats produiront un dossier, complet, comprenant les pièces suivantes, **dûment datées et signées**, rédigées en langue française :

1-Le mémoire technique et financier de présentation de l'offre : ce mémoire devra répondre à l'intégralité des besoins exprimés par l'établissement dans l'annexe technique du présent CCATP.

2-Le présent cahier des clauses administratives et techniques particulières et son annexe technique **datés et signés**. Aucune mention complémentaire ne sera acceptée sur les documents.

3- Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Cette déclaration sera rédigée à partir du support choisi par le candidat (papier libre, DC1 et DC2 ou DUME).

Le candidat retenu s'engage à fournir dès la notification et dans un délai de 7 jours, sous peine d'annulation de l'attribution du marché, son chiffre d'affaires sur les 3 dernières années et un certificat d'assurance en responsabilité civile et professionnelle.

13-2 Remises des offres

Les candidats ont l'obligation de déposer leur offre sur le profil acheteur AJI du lycée :
(<http://mapa.aji-france.com>).

Les dossiers transmis par voie électronique doivent inclure l'ensemble des documents énumérés à l'article 13-1 du présent CCATP.

Les dossiers doivent être transmis avant le 08 novembre 2024 ,18 heures.

Valenciennes, le 15 octobre 2024.

Le pouvoir adjudicateur

Geoffroy FONTAINE



Fiche annexe technique CCATP

Etablissement : Lycée Henri Wallon - Valenciennes
 Pouvoir adjudicateur : M. Geoffroy Fontaine - Proviseur Enseignant référent : Mme MANKOWSKI
 Contact : M. Ludovic Gernez Gestionnaire

DESCRIPTION DE L'OFFRE

Forme du marché : Marché à Procédure Adaptée-
 Objet du marché : voyage en Angleterre
 Dates prévisionnelles du voyage : du 19 mars au 21 mars 2025
 Mode d'hébergement souhaitée : En famille d'accueil ou auberge de jeunesse
 Mode de transport utilisé : autocar +shuttle si hébergement en famille d'accueil autocar + Eurostar si hébergement en auberge de jeunesse
 Nombre d'élèves (prévisionnel) : 31
 Nombres d'accompagnateurs : 3

PROGRAMME :

Date		horaires	Repas	Trajet	visite
Mercredi 19 mars 2025	matin		à la charge des participants	départ du lycée en autocar vers l'Angleterre- Traversée de la Manche en Ferry ou Shuttle ou Eurostar	Découverte des places célèbres et gratuites de la ville
	midi		Repas pique-nique à la charge des familles		
	après-midi			trajet en bus vers lieu(x) de visite	Visite au choix selon tarif (Science Museum, Natural History Museum, HMS Belfast, British Museum, National Gallery, Tower of London, Madame Tussauds, Churchill War Rooms, Westminster Abbey, Buckingham Palace, Houses of Parliament, Tate Modern, Royal Air Force Museum)
	soir		repas dans les familles ou l'auberge de jeunesse	trajet en bus pour rejoindre les familles d'accueil ou auberge de jeunesse	
Jeudi 20 mars 2025	matin		petit-déjeuner dans les familles ou l'auberge de jeunesse	trajet en bus du point de rassemblement des familles ou auberge de jeunesse vers lieux de visite	Visite au choix selon tarif (Science Museum, Natural History Museum, HMS Belfast, British Museum, National Gallery, Tower of London, Madame Tussauds, Churchill War Rooms, Westminster Abbey, Buckingham Palace, Houses of Parliament, Tate Modern, Royal Air Force Museum)
	midi		packed lunch préparé par les familles ou l'auberge de jeunesse		
	après-midi			trajet en bus vers lieu(x) de visite	Visite au choix selon tarif (Science Museum, Natural History Museum, HMS Belfast, British Museum, National Gallery, Tower of London, Madame Tussauds, Churchill War Rooms, Westminster Abbey, Buckingham Palace, Houses of Parliament, Tate Modern, Royal Air Force Museum)
	soir		repas dans les familles ou l'auberge de jeunesse	trajet en bus pour rejoindre les familles d'accueil	
Vendredi 21 mars 2025	matin		petit-déjeuner dans les familles ou l'auberge de jeunesse	trajet en bus du point de rassemblement des familles vers lieu(x) de visite	1 Visite au choix selon tarif (Science Museum, Natural History Museum, HMS Belfast, British Museum, National Gallery, Tower of London, Madame Tussauds, Churchill War Rooms, Westminster Abbey, Buckingham Palace, Houses of Parliament, Tate Modern, Royal Air Force Museum)
	midi		packed lunch préparé par les familles ou l'auberge de jeunesse	trajet bus vers le lycée	
	après-midi				
	soir				

prestations demandées en option
un repas dans un pub typique plutôt qu'un repas pique-nique ou du soir à prévoir durant le séjour
Demande de carte de téléphone prépayée à l'international

Souscription de l'option annulation groupe	OUI
Souscription à l'option assurance annulation individuelle élève	OUI
Souscription de l'assurance rapatriement	OUI
Souscription de l'assurance vol/perte bagages	NON

PRESENTATION DES OFFRES

Le candidat aura à produire un dossier complet comprenant :

une présentation détaillée de son offre
un programme détaillé avec horaires

Valenciennes, le 15 octobre 2024



Geoffroy FONTAINE
Proviseur du lycée Wallon